

PRÉFECTURE  
DE  
SAONE-ET-LOIRE

GASPILLAGE DU PAIN

PRIME  
aux  
Récoltants de Blé.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mâcon, le 8 février 1917.

*Le Préfet de Saône-et-Loire,*  
*à Messieurs les Maires du Département.*

I. — Le Gouvernement vient de faire un appel pressant à la Nation afin d'inviter tous les Français à économiser le blé et à ne faire aucun gaspillage de froment ou de pain.

Vous savez toute l'importance actuelle du problème. Les statistiques ont, en effet, démontré que, pour la campagne 1916-1917, il sera nécessaire de combler un écart considérable entre la production et la consommation. Cet écart est d'environ 35 millions de quintaux que, d'ores et déjà, il apparaît nécessaire de nous procurer à l'Étranger.

Jusqu'ici, le Gouvernement a pu éviter d'avoir recours à des méthodes ayant pour but d'imposer une restriction obligatoire de la consommation, comme cela s'est fait chez la plupart des belligérants et même dans des pays neutres. Il espère que, en faisant appel au patriotisme, au bon vouloir et à la raison de tous les citoyens, il obtiendra une économie suffisante de la consommation qui nous permettra d'atteindre, *mais non pas sans difficultés*, la prochaine récolte. Il est de toute nécessité que chacun sache et comprenne son devoir; que tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, ont de l'influence et de l'autorité comprennent leur rôle. Les Maires, au premier chef, peuvent, de concert avec les institutrices, les instituteurs et les notabilités de la commune, aider le Gouvernement dans la tâche qui lui incombe.

Je vous le demande et compte encore une fois sur votre concours.

Quelques personnes donnent encore du blé à manger à leurs animaux, aux porcs notamment; malgré la loi, il est encore des minotiers qui fabriquent de la farine blanche et des boulangers ou des pâtisseries qui l'utilisent. Nous traduisons tous ceux-là devant l'opinion publique qui saura juger et apprécier leurs actes.

Vous recevrez incessamment des affiches préconisant l'économie du blé et du pain par tous les moyens possibles; je vous serais reconnaissant de vouloir bien leur réserver une place bien en vue dans votre commune.

II. — Dans un même ordre d'idées et toujours pour encourager la

culture du blé, une loi vient d'être promulguée, en date du 30 janvier, accordant une prime de 3 francs à tous les agriculteurs par 100 kilos de blé récolté en 1917.

De plus, une prime de 20 francs par chaque hectare supplémentaire de blé cultivé comparativement à l'année précédente sera allouée aux agriculteurs. Les dispositions de cette loi seront appliquées à partir de la récolte prochaine et jusqu'à suppression de la taxe sur le blé.

Pour bénéficier de la prime de 20 francs, les agriculteurs doivent faire, dans un délai de deux mois, une déclaration de la surface par eux ensemencée en blé pendant la campagne 1915-1916. Les conditions de l'application de cet article de la loi seront portées ultérieurement à votre connaissance.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, dès maintenant, donner à cette loi la plus grande publicité possible.

*Le Préfet de Saône-et-Loire,*

J. CHALEIL.

388  
PRIME  
SAONE ET LOIRE  
GASPIPAGE DU PAIN  
PRIME  
aux  
Récoltants de Blé.

R, 1